Le film annuel

Conseil de classe

Une instance au service du pilotage pédagogique

Mise à jour : 08/10/2009 **- Actualisation prévue :** octobre 2010

Mots clés : conseil de classe - orientation - redoublement - appel - affectation - délégués parents - délégués élèves

Le conseil de classe a pour **vocation** :

- de traiter les questions pédagogiques intéressant la vie de classe ;
- d'examiner les résultats scolaires individuels des élèves en proposant un bilan et des conseils ;
- d'émettre un avis sur les décisions d'orientation.

Composition

- Le chef d'établissement (ou le représentant qu'il a désigné), qui préside le conseil,
- les enseignants de l'équipe pédagogique,
- le CPE,
- les deux délégués des parents d'élèves,
- les deux délégués élèves,
- le cas échéant, le conseiller d'orientation, l'assistante sociale, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire ;
- le cas échéant, des invités (professeurs des écoles, professeurs de 3e, professeurs documentalistes, élèves, parents, partenaires extérieurs, ...).

Calendrier

Les conseils de classe sont annoncés à la communauté éducative et aux familles suffisamment tôt pour permettre à tous d'être présents. Les dates des conseils de classe du troisième trimestre sont positionnées de sorte à respecter le délai de constitution d'une demande d'appel. Des logiciels spécialisés, ou certains logiciels de gestion de l'emploi du temps, offrent une aide précieuse à la création du planning des conseils de classe, notamment pour l'alignement des conseils, évitant la présence simultanée des mêmes enseignants à deux réunions.

Déroulement classique

- Préparation et mise en place des calendriers – phase accompagnée par des logiciels (voir boîte à outils) ;
- le chef d'établissement ou son représentant préside ;
- le professeur principal fait la synthèse des résultats de la classe. Chaque professeur intervient dans sa discipline pour un complément d'information ;
- le CPE fait le point sur la situation relative à l'absentéisme ou à la vie scolaire ;
- intervention des délégués-élèves puis des délégués-parents sur tous les aspects de la vie de la classe.

En aucun cas, le conseil de classe n'a à évoquer des problèmes ou des situations mettant en cause élèves, parents, etc. dans leur personne. Les membres du conseil sont tenus à un devoir de réserve.

Examen des cas individuels

Pour chaque élève, il s'agira de connaître, dans les grandes lignes, sa situation scolaire, ses points forts, ses points faibles, ses potentialités et son niveau d'acquisition des compétences attendues dans la classe concernée.
L'examen des cas individuels peut se faire dans un ordre autre que le propose l'alphabet, en regroupant les élèves suivant d'autres critères.

Questions abordées

Le conseil de classe traite de toutes les questions concernant la vie de la classe, à savoir : le niveau pédagogique, le climat, la discipline, l'emploi du temps, le travail en classe et à la maison, l'absence et le remplacement des professeurs, l'orientation, etc.
Une charte préalable, inclue dans le projet d'établissement, peut permettre de rendre transparent et cohérent le déroulement des conseils de classe (*voir boîte à outils : exemple de charte*).

Remarques

a) À propos des horaires
Il convient de fixer les horaires des conseils de classe en dehors des heures de cours, et, dans la mesure du possible, dans des créneaux susceptibles de favoriser la participation du plus grand nombre de parents.
b) À propos des mentions
Des mentions peuvent être décernées en conseil de classe : les encouragements , les compliments et les félicitations (*voir boîte à outils : exemple de charte*).
En revanche, les avertissements, en tant que sanctions, ne peuvent pas être exprimés dans le cadre d'un conseil de classe.

TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR

Rôle du professeur principal

• Circulaire n° 71-275 du 2 septembre 1971 : en seconde (RLR 523-1b) ;

• circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 : en collège et lycée.

Rôle et fonctionnement des conseils de classe

• Art. R 421-50 et R 421-51 (Code de l'éducation - partie réglementaire) **;**

• circulaire n° 77-429 du 14 novembre 1977 : organes et fonctionnement de l'orientation.

Décisions de passage de classe

• Circulaire n° 97-052 du 27 février 1997 : organisation des enseignements au collège.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Document téléchargeable "changer le conseil de classe" du réseau Edusarthe de l'inspection académique de la Sarthe, académie de Nantes (2004). Il contient une analyse de la nature et du fonctionnement des conseils de classe, et dix outils (et leurs exercices d'accompagnement) pour redonner du dynamisme aux conseils de classe ;
- principes généraux du fonctionnement d'un conseil de classe (fichier pdf de l'académie d'Aix Marseille, avec des fiches récapitulant le rôle de chaque acteur) ;

BOÎTE À OUTILS

- Exemple d'une fiche de suivi de conseil de classe (*.doc, 26 Ko*) ;
- exemple d'une charte des conseils de classe d'un collège (*.doc, 29 Ko*) ;
- exemple – avec mode d'emploi – de feuille de calcul permettant le suivi des lycéens tout au long de l'année ainsi que des comptages[(1)], et notamment tout le suivi de l'orientation en seconde (*.xls, 341 Ko)*. Voir également cette même feuille de calcul prête à l'emploi, après adaptation à la structure de chaque établissement *(.xls, 252 Ko).*

[(1)] *Certains logiciels de gestion des notes intègrent cette possibilité de suivi.*

Les documents de cette fiche sont libres de droits s'ils sont utilisés dans un contexte d'EPLE.